

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
de PLOUDIRY**

Séance du 24 février 2026

Délibération n° 2025-002-005

L'an deux mille vingt-cinq, le **24 février 2026** à dix-huit heures quarante-cinq,
LE CONSEIL MUNICIPAL de la commune de **PLOUDIRY**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Mme QUENTRIC BOWMAN Morgane, Maire.

Date de convocation : 20 février 2026

Présent(e)s : QUENTRIC BOWMAN Morgane, CAM Jean-Yves, LÉON Marie-Pierre, OMER Élodie, AILLET Jérôme, MERDY Gildas, JAFFREDOU Annick, CHEMINOT Patricia, TROËL Erwan, LE CORRE Brivael, VIGNAUD Jennifer.

Absent(e)s excusé(e)s :

Absent(e)s non excusé(e)s : CADIOU Lauren

Secrétaire de séance : LEON Marie-Pierre

Membres en exercice	Membres présents	Pouvoirs	Votes pour	Votes contre	Abstentions
12	11	0	11	0	0

APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION PLAN 500 000 arbres

EXPOSÉ DES MOTIFS

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « valoriser le patrimoine boisé de mon territoire », la commune a souhaité créer un espace boisé sur l'ancien terrain de football de Primel. Dans ce cadre, 1150 arbres d'essences différentes ont été plantés.

Cette action s'inscrit dans le cadre du programme départemental qui vise à planter 500 000 arbres dans le Finistère en 10 ans, en réponse aux enjeux environnementaux actuels comme la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau.

Les travaux de plantation prévus par la commune sont donc éligibles à ce dispositif.

Délibération n° 2025-002-005

Vu le Code général des collectivités territoriales,

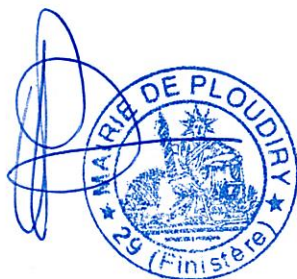
Vu le dispositif « plan 500 000 arbres » porté par le département du Finistère

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **ACTE** l'engagement de la commune dans le « plan 500 000 arbres » et dans la gestion durable de la plantation,
- **AUTORISE** la Maire a sollicité auprès du département du Finistère une aide financière pouvant aller jusqu'à 80% du montant total des travaux,
- **AUTORISE** la Maire à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Accord du conseil à l'unanimité.

Pour copie conforme au registre,
La Maire,
Morgane QUENTRIC BOWMAN



La secrétaire de séance,
Marie-Pierre LEON

